

Motion Philippe Deriaz et consorts invitant le Conseil d'Etat à créer dans son administration de nouvelles places d'apprentissage, destinées en priorité aux écoliers issus de voies défavorisées sur le marché actuel de l'emploi

Développement

Préambule

Dans les classes terminales d'enseignement (VS, RAC ou OPTI), cette période de l'année civile voit s'intensifier la recherche de places d'apprentissage pour les adolescent-e-s qui sortiront prochainement de la scolarité obligatoire. Or, en cette même période 2010 de crise et donc de chômage élevé que nous connaissons, nous ne pouvons que constater et amèrement regretter que, et les statistiques ultérieures le démontreront, le nombre de places d'apprentissage offertes apparaît significativement en régression ! Pire... ces offres s'adressent en priorité aux élèves provenant des voies VSB et VSG de la scolarité obligatoire, et ce parfois de la part même des collectivités publiques vaudoises (communes). Pour la majorité des élèves, un choix peut idéalement s'offrir : gymnase et/ou apprentissage ! Par contre, et pour les élèves de cette même génération scolaire issus de la VSO, aucune alternative crédible ne se présenterait tristement souvent !

A cet égard, la situation du manque de places de formation et, par conséquence, le chômage des jeunes qui en découlerait, est un vrai casse-tête, une bombe à retardement aux conséquences sociales des plus inquiétantes !

Quid à l'Etat de Vaud, à l'administration cantonale vaudoise ?

Comme formateur et employeur d'apprenti-e-s, l'Etat de Vaud, par son service du personnel (SPEV) peut jouer un rôle exemplaire ! Si l'effort en matière de formation professionnelle actuellement réalisé dans ses services est "satisfaisant"[1], nous sommes d'avis que le nombre de places d'apprentissage dans son administration peut être idéalement augmenté, et que la part de la formation duale acquise au sein l'Etat de Vaud peut ainsi être renforcée.

En cette occasion, il appartiendrait ainsi à l'Etat de Vaud d'être exemplaire, proactif, de jouer de la sorte un rôle anticyclique en matière d'emploi des jeunes (notamment dans le mode de formation "dual"), et de s'adresser en priorité aux jeunes issus de niveaux scolaires parfois péjorés sur le marché de l'emploi (discrimination positive).

A cet effet, les députés cosignataires invitent le Conseil d'Etat à idéalement doubler le nombre d'apprenti-e-s formé-e-s en ses services (moins de 600 en 2010), en engageant en priorité des jeunes issu-e-s de voies scolaires défavorisées sur le marché de l'apprentissage.

Economicité et contexte politique ?

De telles opérations d'engagement d'apprentis doivent être logiquement réfléchies dans leurs coûts ! Idéalement, elles pourraient être économiquement neutres pour l'Etat, puisque l'apprenti-e peut représenter une force de travail conséquente, n'est pas intégré dans d'autres classes de post obligatoire (DGEP — OPTI, gymnases — dans lesquelles son coût annuel est proche des FR. 15'000.-), et que son simple "rendement" professionnel peut parfois être conséquent.

Cette présente réflexion n'est d'ailleurs pas inconnue de notre parlement vaudois qui, par sa commission de gestion, invitait cette année 2009 le Conseil d'Etat[2] à:

6e observation

Sachant que le DINF compte plus de 1000 ETP, que la formation est un des soucis majeurs du canton, ne serait-il pas envisageable d'augmenter le nombre d'apprentis dans les services[3] ? Le Service des

routes, notamment, ne pourrait-il pas envisager de former des apprentis dans les domaines de l'entretien d'espaces verts, de constructeurs de routes ou de la maintenance des véhicules de service ?

- Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil les mesures qu'il entend promouvoir afin d'engager des apprentis supplémentaires dans ce département.

Si la tiède réponse du Conseil d'Etat à l'observation de la COGES a été acceptée, elle a été controversée néanmoins ! Ainsi, le Grand Conseil lors de ses débats a formellement reconnu qu'un effort de formation supplémentaire d'apprenti-e-s devait être réalisé, et ce dans l'ensemble de l'administration cantonale vaudoise.

Conclusions

En conclusion, et en référence à la LGC (art.120), les député-e-s signataires invitent, par voie de **motion**, le Conseil d'Etat à :

- Créer de nouvelles places d'apprentissage dans l'administration cantonale vaudoise, en doublant idéalement, sur une période de 3 ans, le nombre d'apprenti-e-s qui y sont formés.
- Destiner, en priorité et dans la mesure du possible, ces mêmes nouvelles places créées aux apprenti-e-s issu-e-s des classes des voies scolaires défavorisées sur le marché de l'emploi.
- Créer de préférence ces places de formation dans des filières techniques et artisanales, voire dans de nouveaux métiers (exemples : filières **ASE**, Agents d'exploitation, informatique, etc..).
- Etudier dans quelle mesure l'application d'une telle motion pourrait être relayée favorablement auprès des autres collectivités publiques (communes) ou parapubliques vaudoises.

[1] 579 apprenti-e-s en voie duale en 2010, soit moins de 3 % du personnel de l'ADCV

[2] Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion - Année 2008. Séance du mardi 23 juin 2009, point 10 de l'ordre du jour.

[3] 23 places en 2010, soit 2.3 % du département.

Demande le renvoi en commission.

Morges, le 23 février 2010.

(Signé) *Philippe Deriaz et 32 cosignataires*